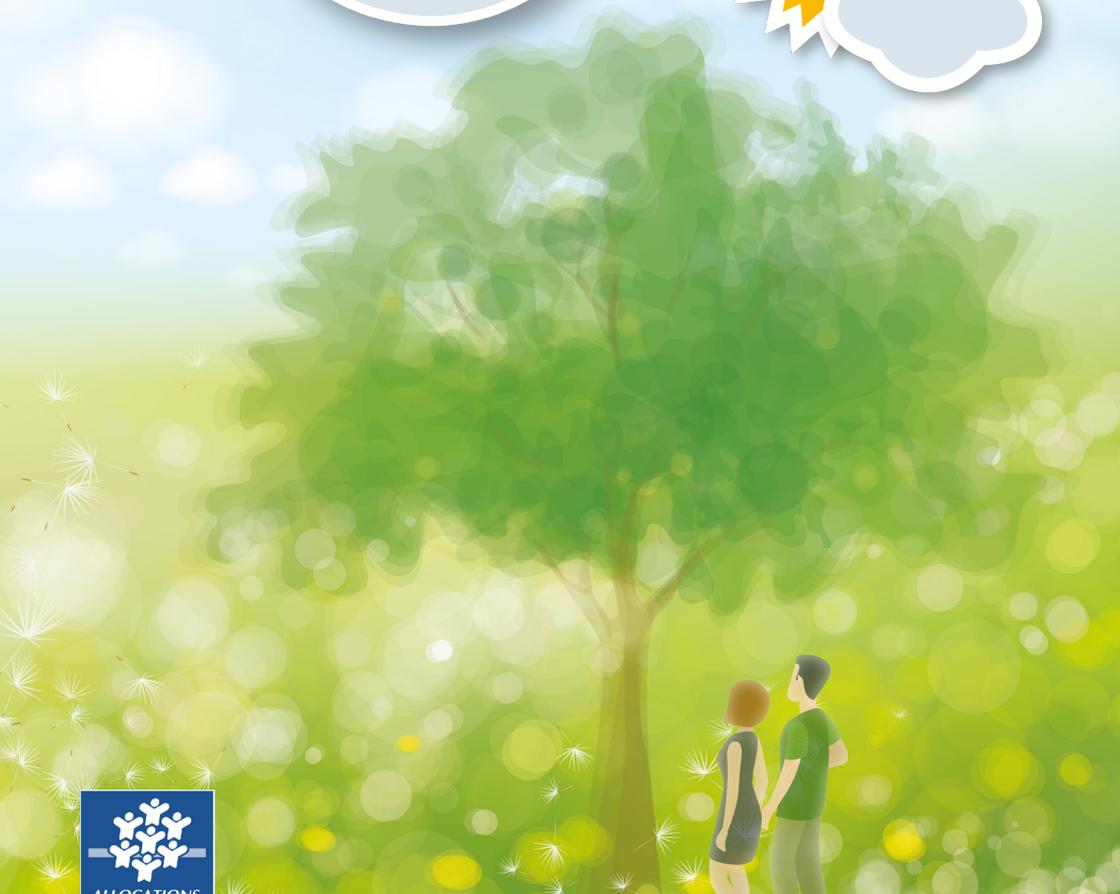


Face au deuil,
je ne suis pas
seul(e)



Pour vous soutenir en cas de décès d'un conjoint ou d'un enfant, les travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne sont à votre disposition.

**Un accompagnement,
un soutien pour...**

- échanger avec vous sur les changements,
- vous informer sur vos droits et vous guider dans vos démarches,
- vous orienter vers des services en fonction de vos besoins,
- envisager ensemble les actions susceptibles d'améliorer vos difficultés et votre situation.

**Vous êtes
concerné(e)...**

Si vous êtes :

- allocataire assumant la charge d'au moins un enfant (de moins de 20 ans) déclarant le décès d'un(e) conjoint(e)
- ou
- allocataire déclarant le décès d'un enfant (de moins de 25 ans), y compris décès durant la grossesse.

Contacts

Vous pouvez contacter le service d'intervention sociale de la Caf pour plus d'informations (voir coordonnées au dos).

Vous seront proposés :

- des rendez-vous selon votre convenance sur un site Caf ou à votre domicile ou dans tout autre lieu,
- des groupes de parole et d'échanges entre parents endeuillés.



**Pour toute information et demande de rendez-vous,
vous pouvez contacter :**

**Service des interventions
sociales NORD**

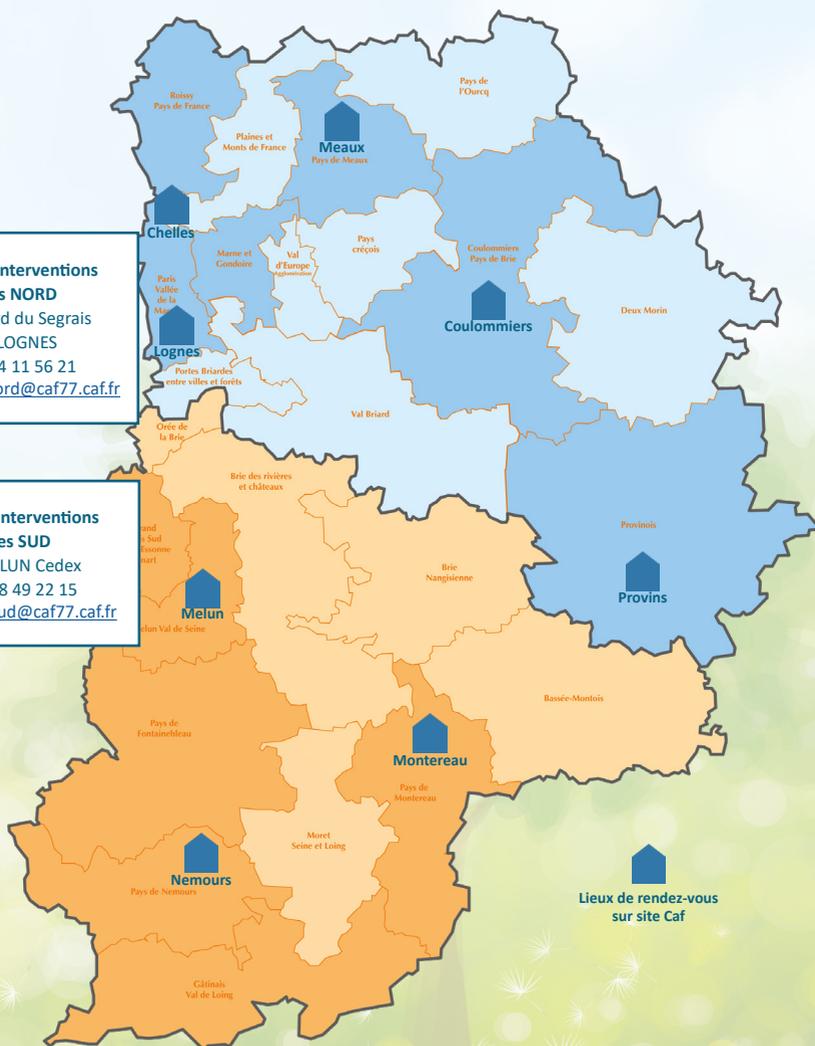
97 Boulevard du Segrais
77185 LOGNES
Tél. : 01 64 11 56 21

Travail-social-nord@caf77.caf.fr

**Service des interventions
sociales SUD**

77024 MELUN Cedex
Tél. : 01 78 49 22 15

Travail-social-sud@caf77.caf.fr



**Les rendez-vous seront proposés selon votre convenance
sur un site Caf, à votre domicile ou tout autre lieu.**